# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 24 SEPTEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. MERCREDI 24 SEPTEMBRE.

**VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.**

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 38 de la rue de Chartres, draps, doeskins, casimirs, etc.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—Bottes, souliers et brodequins.

Par S. Guimault, coin Royale et St. Louis—Le contenu d'une confiserie, cordiaux, etc.

Par G. Léaumont, au No 69 de la rue de Chartres—Habillements, articles de fantaisie, chapeaux, etc.

**Vente de Chaussures à l'encan.**—L'attention du commerce est appelée sur la vente sans réserve, à l'encan, de [illegible] caisses de bottes et de souliers, reçus tout récemment des meilleures fabriques du nord, vente que feront aujourd'hui Vincent & Co., dans leur salle d'encan de la rue de la Douane, 62 et 64.

**SPECTACLES.**

Mercredi, 23 Septembre 1873.

Académie—The Boy Detective, par Mlle Alice Harrison.

Variétés—Monev au bénéfice des malades de Shreveport.

## Politique et Liberté.

Le Sud-Ouest de l'Europe est, en partie, livré à la révolution. Les Cortès d'Espagne, en grande majorité républicaines, tachent de constituer et d'organiser un gouvernement entièrement républicain. Nous n'avons pas à examiner la question de savoir si le peuple espagnol est actuellement en état d'apprécier les avantages d'un pareil gouvernement; nous dirons seulement que la révolution qui a renversé le trône d'Isabelle ne fut ni fomentée ni exécutée par des républicains et qu'aujourd'hui le mouvement dépasse de beaucoup les intentions de ses auteurs. Il y avait sans doute en Espagne des républicains comme il y en a partout en Europe; mais ils ne formaient pas d'école et leurs discussions dans la presse faisaient peu de bruit et par conséquent peu de prosélytes. On pourrait donc dire avec quelque raison que l'Espagne a été surprise par la république et qu'en l'absence d'un roi elle est pour ainsi-dire forcée de se faire un gouvernement démocratique. Réussira-t-elle? Il est permis d'en douter quand on la voit attaquée simultanément par deux partis extrêmes, l'un au Sud et l'autre au Nord, et quand ces deux partis, dans l'intérêt de leurs principes respectifs, n'hésitent pas à avoir recours à la violence et à verser le sang chacun de son côté.

En France, les choses se passent d'une manière plus régulière et plus pacifique, grâce aux mains conservatrices qui ont pu saisir l'autorité et s'en servir habilement dans un but général d'ordre public. Quand nous parlons ici du parti conservateur à propos de la France, nous n'excluons ni M. Thiers ni les hommes qui l'ont aidé dans sa tâche difficile. Personne ne croira jamais, en effet, que MM. Rémusat, Dufaure et Casimir Périer fussent et puissent être des démagogues. Ces hommes ont donné dans tous les temps trop de gages de leurs doctrines gouvernementales et de leur prudence politique pour qu'il soit permis un instant de les accuser de complicité avec les membres de ces sociétés dangereuses qui troublent plus ou moins une grande partie de l'Europe. Si M. Thiers fut resté au pouvoir, il eut été obligé de sévir contre elles comme il sévissait contre la presse à l'époque où il fit voter par les Chambres la plus terrible Législation qui ait jamais été décrétée, tellement terrible que le nom de l'époque lui est restée et qu'elle est connue sous le titre de "lois de septembre." M. de Broglie ne les défendit pas; M. Guizot ne les défendit pas. M. Thiers seul en assuma la responsabilité en se chargeant de les faire accepter par les deux Chambres, ce qu'il fit avec grand succès.

M. Thiers répond aujourd'hui aux citoyens de Lucerne qu'il est devenu républicain parce qu'il n'a pas trouvé le moyen d'allier la liberté avec la monarchie. Mais espère-t-il donc donner à la France avec la république plus d'ordre, de liberté et de légalité qu'il n'y en avait sous la monarchie constitutionnelle servie par lui, avec tant de zèle, de talent et de dévouement? mais n'a-t-on pas dit que le régime de Louis-Philippe était tombé justement parce qu'il était l'esclave de la légalité? C'est ce que l'histoire a déjà écrit et répètera toujours. Ce régime a duré 18 ans: celui qui l'avait précédé en avait duré 15 et l'empire a duré 20 ans. La France commence aujourd'hui un troisième essai de république; nous désirons sincèrement qu'il réussisse, mais s'il réussit ce sera à la condition de gouverner et d'administrer comme l'ont fait les divers régimes monarchiques qui ont précédé en protégeant la société contre les utopies démagogiques.

Or, c'est là la question: la république avec ses passions populaires pourra-t-elle donner ce gouvernement protecteur? Ce que nous écrivons ici ne peut avoir aucune influence sur les événements de France, mais nos lecteurs savent que nous n'avons pas fait la moindre opposition au gouvernement de M. Thiers et que nous ne l'avons combattu en rien. Pourquoi maintenant ferions-nous de l'opposition au gouvernement du maréchal Mac-Mahon? Il y aurait en cela une injustice criante que nous ne commettrons pas. Nous attendrons qu'il commette des fautes pour les signaler comme nous avons signalé celles de son prédécesseur. Voilà tout. Nous ne pouvons dire moins, à moins de ne rien dire.

Mais si la France et l'Espagne s'agitent, pourquoi la paix et une paix profonde, règne-t-elle dans leur voisinage? Pourquoi y a-t-il repos et ordre en Portugal, en Italie, en Belgique, en Hollande, en Danemark, en Suède, enfin en Angleterre? Nous ne voulons citer que les pays où le système monarchique est tempéré par des institutions libérales et plus ou moins représentatives. M. Thiers dira-t-il qu'il n'y a pas de liberté en Italie, pas de liberté en Belgique, pas de liberté en Angleterre? Prenons ce dernier pays pour exemple.

M. Thiers pense-t-il qu'on ne peut assurer à la France que par des moyens républicains la liberté si grande, si entière, qui règne en Angleterre? Pourquoi cela? Pourquoi cette différence entre les deux pays? Que le gouvernement anglais soit fort habile, nous ne le nierons pas. Que l'Angleterre soit protégée contre les bouleversements européens par sa situation insulaire, nous le nierons encore moins. Mais pourquoi y respecte-t-on ce qu'on ne respecte pas en France? Pourquoi la république en France est-elle obligée de retirer presque à l'instant les libertés qu'elle donne, à moins de livrer le pays tout entier à l'effroi que la démagogie cause en tous lieux, et pourquoi cette démagogie n'est-elle vraiment à craindre que sous la république?

M. Thiers, après son discours de Lucerne, serait fort embarrassé de répondre à toutes ces questions. Que cet homme d'Etat ait de bonnes intentions, nous n'en doutons pas; qu'il eût assez d'habileté pour faire pendant quelque temps une république supportable à la condition, comme nous le disons plus haut, de l'administrer comme il a administré lui-même la monarchie, nous n'en doutons pas non plus. Mais combien de temps cela durerait-il? M. Thiers ignore-t-il qu'il ne serait pas plutôt élu président définitif de la République que le parti radical, le même qui aujourd'hui lui ménage des ovations partout, lui serait à l'instant même opposé et travaillerait à sa chûte avec autant d'ardeur que s'il était roi constitutionnel?

M. Thiers a-t-il calculé le danger des élections? lui, qui n'a pu prévenir l'élection d'un Barodet, comment ferait-il pour empêcher l'élection de tous les Barodet de France, car il y a 5 ou 6 Barodet dans chaque département et des hommes valant encore moins? Croit-il que ces gens-là veulent de la république conservatrice, d'une république immobile et semblable en tout à une monarchie moins le roi? Erreur! Ce que ces gens qui font des ovations à M. Thiers veulent ce n'est pas lui, c'est Gambetta; et si Gambetta ne marche pas droit, c'est Ranc, après Ranc Lokroi, ainsi de suite jusqu'à ce qu'ils arrivent au communisme pur. Tout cela est connu et sû d'avance. M. Thiers, bien que très vieux, pourrait voir encore ces saturnales politiques, ces singeries des horreurs de la grande révolution dont il a écrit l'histoire.

Et s'il voyait tout cela, que dirait-il? Dirait-il encore qu'on ne peut pas avoir la liberté sous une monarchie constitutionnelle; que la monarchie représentative d'Angleterre, celle de la Belgique, celle de la Hollande ne l'assurent pas aux citoyens, et que la vraie liberté ne se trouve que sous le régime des Sans-culottes?

Il paraît que ce danger là, M. Thiers ne l'entrevoit pas. Autrefois, il était plus clairvoyant; mais ce qu'il n'aperçoit pas, d'autres le voient. Le parti sérieux de France, le parti conservateur se refuse à courir la chance qui n'effraye pas M. Thiers, et le maréchal McMahon, très modestement et sans rechercher les ovations, s'y refuse aussi. Pour nous qui n'avons pas la moindre raison de croire que le président McMahon veuille faire un gouvernement à son profit personnel, nous ne lui serons pas plus hostile que nous ne l'avons été à l'égard de M. Thiers, et nous sommes prêt à appuyer tout gouvernement ou tout homme ou tout parti qui assurera à la France l'ordre, la liberté et la paix.

## L'Ordonnance pour le Recouvrement des Taxes.

L'ordonnance dont nous avions fait une analyse fidèle, il y a quelques jours, a été adoptée hier dans la séance du Conseil de ville. Elle sera mise en vigueur à partir du 15 octobre prochain. Elle est sévère, mais nous avons reconnu nous-même la nécessité d'avoir recours à une mesure quelconque mais effective pour arriver enfin à une collection entière des taxes arriérées. Nous comptons qu'il y en a pour plus de 4 millions dont 3 millions peuvent être recouvrés sans difficulté sérieuse.

Or, une rentrée de trois millions en mettant la ville en état de racheter tous ses certificats de dette sans échéance, mais qui lui empêchent de faire ses affaires au comptant, allégera de beaucoup le fardeau de ses dépenses et amènera nécessairement une diminution correspondante de taxe. M. Calhoun estime que la réduction pourrait être d'un tiers et même de la moitié, ce qui serait pour la ville un immense bienfait.

M. Lewis s'est expliqué aussi sur le même sujet. Il a dit qu'il avait la preuve que les taxes arriérées étaient principalement dues par les plus riches contribuables et qu'il était bien temps de leur faire supporter une juste part des charges publiques. C'est ce que nous avons écrit bien souvent nous-mêmes et nous espérons que cette fois l'autorité ministérielle n'épargnera pas ces riches délinquants.

Nous revenons, du reste, sur la distinction que nous avons établie à ce sujet. Il nous semble qu'il serait souverainement injuste de commencer par poursuivre les contribuables qui ont toujours bien payé jusqu'à la dernière taxe, quand tant d'autres doivent plusieurs années. Si une pareille recommandation eut été insérée dans l'ordonnance, elle eut été accueillie avec une très grande faveur. Le public, très certainement, se méfiera de la mesure jusqu'à ce qu'il sache à quoi s'en tenir à cet égard.

Au bénéfice du fonds de charité pour Shreveport.—Le Club de Shakespeare et l'Association Dramatique d'Orléans donneront en commun, au Théatre des Variétés, mercredi soir 24 septembre, une représentation au bénéfice du fonds de charité pour Shreveport. Chaque billet coutera une piastre. Le parquet, l'orchestre et les galeries seront réservés pour les dames et leurs cavaliers. On pourra retenir les loges A. B. C. D. en s'adressant au président du comité d'arrangement. Voyez l'annonce.

Collége de l'Immaculée Conception.—On verra aux annonces que la réouverture des classes au Collége des Jésuites est fixée au 1er octobre. Les professeurs sont tous à leur poste et comptent sur l'exactitude des élèves. On sait que le Collége de l'Immaculée Conception est une des meilleures maisons d'éducation de la Nlle-Orléans.

## Le 4 Septembre 1870.

A propos de l'anniversaire du 4 septembre, le *National* publie l'article suivant:

Au moment où, dans tous les rangs de la presse réactionnaire, la date du 4 septembre provoque un déchaînement incroyable de haines et de fureurs contre la révolution de 1870, au milieu du monstrueux et grotesque assemblage de faussetés et d'impudences qui se produisent audacieusement en plein jour, nous croyons utile de reproduire le récit simple, vrai, honnête des principaux épisodes de cette journée fameuse où quelques citoyens dévoués à leur patrie ont ramassé à terre, au nom du salut public, le pouvoir dont nul alors n'eût osé réclamer l'héritage.

Notre ami le baron Schop écrivait hier, à propos de l'anniversaire du 4 septembre 1870:

"L'histoire dira que jamais révolution ne se fit plus légitimement et à moins de frais. Le pouvoir était par terre; pas l'ombre d'une lutte, pas une égratignure. Il n'y avait qu'à se baisser et ramasser ce qui était tombé."

Pour vérifier, sans parti pris, l'exactitude de ces lignes, il m'a suffi de compulser les journaux et documents du mois de septembre 1870.

La catastrophe de Sédan était consommée; Strasbourg allait succomber; le maréchal Bazaine s'était replié sous Metz: des colonnes prussiennes étaient à Saint Dizier, à Epernay, Reims, Varannes, Châlons, Arcis sur Aube, quand, le 3 septembre, le comte de Palikao daigne monter à la tribune du Corps Législatif pour avouer que la situation était loin d'être rassurante.

Le 4, à une heure du matin, il complète ses aveux, et dit aux députés, convoqués à la hâte:

"J'ai la douloureuse mission de vous annoncer ce que mes paroles avaient pu vous faire pressentir, ce que j'espérais encore n'être qu'une nouvelle officieuse, et qui, malheureusement, est devenue une nouvelle officielle.

"L'armée, après d'héroïques efforts, a été refoulée dans Sedan; elle a été environnée par une force tellement supérieure, qu'une résistance était impossible. L'armée a capitulé et l'empereur a été fait prisonnier.

"Voilà la triste nouvelle que j'avais à vous donner.

"En présence de ces événements si graves et si importants, il nous serait impossible, à nous ministres, d'entamer ici une discussion relative aux conséquences sérieuses qu'ils doivent entraîner.

"Par conséquent, nous demandons que la discussion soit remise à demain. Vous comprendrez que nous n'avons pas pu nous entendre entre nous, car on est venu m'arracher de mon lit pour m'annoncer qu'il y avait une séance de nuit."

A cette demande, M. Jules Favre répond par le dépôt d'une proposition tendant à déclarer que Louis-Napoléon Bonaparte et sa dynastie sont déchus de tous pouvoirs, et à instituer une commission pour repousser l'invasion et chasser l'ennemi du territoire.

Cette proposition est signée de MM. Crémieux, Barthélemy-Saint-Hilaire, Jules Favre, Desseaux, Garnier-Pagès, Larrieu, Gagneur, Steenackers, Magnin, Dorian, Ordinaire, Emmanuel Arago, Jules Simon, Eugène Pelletan, Wilson, Ernest Picard, Gambetta, le comte de Kératry, Guyot-Montpayroux, Tachard, Le Cesne, Rampont, Girault, Marion, Léopold Javal, Jules Ferry, Paul Bethmont.

Dans la journée du 4, deux autres projets sont déposés par le gouvernement qui veut former un conseil de gouvernement et de défense nationale; l'autre, par M. Thiers et plusieurs de ses collègues, ainsi conçu:

"Vu les circonstances, la Chambre nomme une commission de gouvernement et de défense nationale.

"Une Constituante sera convoquée dès que les circonstances le permettront."

Pendant que le Corps législatif délibère dans ses bureaux, une foule immense envahit le palais, en criant: "La déchéance! la déchéance! Vive la République!"

Gambetta les harangue: "Messieurs, leur dit-il un peu de calme! Nous sommes les représentants de la souveraineté nationale. Je vous prie de respecter cette investiture que nous tenons du peuple. Je ne puis pas entrer en dialogue avec chacun de vous. Laissez-moi exprimer librement ma pensée.

"Ma pensée, la voici: c'est qu'il incombe aux hommes qui siégent sur ces bancs de reconnaître que le pouvoir qui a attiré sur le pays tous les maux que nous déplorons est déchu. (Oui! oui! Bravo! bravo!) Mais il vous incombe également, à vous, de faire que cette déclaration qui va être rendue n'ait pas l'apparence d'une déclaration dont la violence aura altéré le caractère."

L'agitation redouble, la multitude grossit sans cesse; le président Schneider déclare la séance levée et se retire.

Le sentiment public se manifeste par des cris de plus en plus accentués de: "La déchéance! La République! A l'Hôtel-de-Ville!"

Jules Favre intervient pour inviter au calme: "Je vous en conjure, dit-il, pas de journée sanglante. Ne forcez pas de braves soldats français, qui pourraient être égarés par leurs chefs, à tourner leurs armes contre vous. Ils ne sont armés que contre l'étranger. Soyons tous unis dans une même pensée, dans une pensée de patriotisme et de démocratie. (Vive la République!) Ce n'est pas ici qu'il faut la proclamer!"

Alors le cri: "A l'Hôtel de Ville!" devient général. Des citoyens tiennent en l'air en élevant les bras, de grandes feuilles de papier qu'ils ont prises sur les bureaux ou dans les pupitres des députés, et sur lesquelles ils avaient écrit à la main, en gros caractères: "A l'Hôtel de Ville!"

L'impératrice s'enfuit et prend incognito la route de Bruxelles, accompagnée de MM. de Lesseps et de Metternich. Un torrent humain roule le long des quais jusqu'à l'Hôtel de Ville.

La République y est proclamée, et les acclamations populaires saluent les noms des 11 membres du gouvernement de la Défense nationale: MM. Emmanuel Arago, Crémieux, Jules Favre, Gambetta, Garnier-Pagès, Glais-Bizoin, Pelletan, Picard, Rochefort, Jules Simon.

A ces noms, vient se joindre celui du général Trochu, gouverneur de Paris, auquel ses collègues décernent la présidence du gouvernement, avec M. Jules Favre comme vice-président et M. Ferry comme secrétaire.

Le ministère se compose de MM. Jules Favre, aux affaires étrangères; Gambetta, à l'intérieur; le général Le Flô, à la guerre; l'amiral Fourichon, à la marine; Ernest Picard, aux finances; Magnin, au commerce; Dorian, aux travaux publics; Jules Simon, à l'instruction publique; Crémieux, à la justice.

Voilà, en abrégé, toute la révolution du 4 septembre 1870.

Notre ami, le baron Schop n'avait-il pas raison de dire encore:

"Le 4 septembre reste comme une date dans l'histoire de notre pays, et toutes les calomnies des parties monarchistes ne prévaudront pas contre elle."

C'est vrai, le 4 septembre restera comme une date dans l'histoire de France. Il ne faut pas même des événements si gros pour faire date. Mais où le *National* a-t-il vu, dans ce récit du baron Schop, puisque Schop il y a, que le peuple de France y fût pour quelque chose?

"Il n'y avait qu'à se baisser et ramasser ce qui était tombé."

C'est encore vrai; mais qui est-ce qui s'est baissé et qui a ramassé?

Les hommes de 1848 et la *vile multitude* de Paris qui criait à M. O. Barrot et à M. Thiers: "C'est trop tard."

Ce mouvement, si admirable pour le baron Schop, puisque Schop il y a, ne sera légitime et national que lorsque les Français en auront accepté le résultat par un vote libre.

Alors, si cela a lieu, c'est-à-dire si la France sanctionne, nous nous inclinerons devant le fait accompli et reconnaîtrons la légitimité et la nationalité du dénouement.

## CAUSERIE.

L'*Univers* a trouvé le vrai titre de M. le comte de Chambord, dit le *National*. Il l'appelle: Le Roi du *Syllabus*.

Les lecteurs du *National* savent ce qu'est le *Syllabus*: un monument de folie théocratique, un défi jeté à la civilisation. Par le *Syllabus*, il n'y a plus, à proprement parler, dans l'Etat, d'autre autorité que celle de l'Eglise. C'est le prêtre qui règne et gouverne; le roi n'est plus que le premier serviteur, pour ne pas dire le premier commis du pape. Si le *Syllabus* pouvait être appliqué dans un pays comme règle politique et sociale, ce pays deviendrait en quelques années ce qu'était le Paraguay sous la domination des jésuites. Il serait fermé à toutes les idées et à tous les progrès, et le roi lui-même, devenu un rouage complètement inutile, aurait la fin des rois fainéants, il disparaîtrait un jour ou l'autre, pour faire place au véritable roi: le prêtre.

Il faut rendre à l'*Univers* cette justice qu'il ne tergiverse pas; il se maintient toujours dans sa ligne. Pendant que l'*Union* essaye de faire des distinctions subtiles entre l'Etat et l'Eglise, l'*Univers*, allant droit au but, appelle les choses et les hommes par leur nom.

Le *Syllabus* est, aux yeux de l'*Univers*, la meilleure Constitution et M. le comte de Chambord le meilleur des rois, le *roi du Syllabus*.

Les habiles de la ligue fusionnarde ne seront pas contents; s'ils osaient, ils prendraient l'*Univers* à partie, en lui reprochant de trop parler et de crier par-dessus les toits des choses qu'il serait plus prudent de taire. En attendant, le mot est dit, le titre est trouvé, et, tant que M. le comte de Chambord n'aura pas réclamé contre l'affirmation de l'*Univers*, il restera le roi du *Syllabus*.

L'*Union* était hier d'une lecture agréable. Elle est fort émue de la combinaison dont on parle et qui prolongerait de deux ou trois ans les pouvoirs du maréchal président. L'*Union* traite cette combinaison de la bonne façon; c'est un manége, une intrigue. L'*Union* ne veut plus de fictions de république *recommodées à des calculs de personnalité vaniteuse*. Les fictions de République étaient bonnes au temps où l'*Union* bataillait en faveur du pacte de Bordeaux, de l'essai loyal, où elle déclarait qu'il fallait rester sur le terrain qui nous divise le moins, mais aujourd'hui qu'elle se croit prête à l'escalade, le *manége*, l'*intrigue*, tout ce qu'on voudra, blesserait le *sentiment universel*. A entendre l'*Union*, on croirait qu'une révolution éclaterait si le roi du *Syllabus* n'était pas donné à la France. Dépêchez-vous d'appeler le comte de Chambord, sinon les départements se lèveront comme un seul homme et iront le chercher à Froshdorf.

Plusieurs journaux ont publié la lettre suivante:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Cabinet du président.

Versailles, 29 août 1873.

Monsieur,

J'ai lu avec un vif intérêt la lettre et la brochure que vous avez bien voulu m'adresser.

L'œuvre de la société des otages s'inspire d'un sentiment noble et touchant, et je comprends qu'elle tente tous les cœurs généreux.

Mais il n'est pas possible à mon grand regret, de lui donner le patronage que vous me demandez.

Toutefois, je fais des vœux bien sincères pour que la sanctification de la rue Haxo, par le travail, l'instruction et la charité, parvienne, sinon à effacer, du moins à dominer l'un des plus douloureux souvenirs de nos guerres civiles.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Maréchal de Mac Mahon.

La *République française* fait les réflexions suivantes:

Il est impossible, en lisant cette lettre, de n'être point frappé du caractère de sagesse et de modération dont elle est empreinte.

Nous ne voulons point chercher ici le but que se proposent les fondateurs de la "Société des otages," en opérant, rue Haxo, sur les lieux mêmes d'une épouvantable tragédie, une sorte de musée où l'on recueille et où l'on montre des objets ayant appartenu aux malheureuses victimes de nos discordes intestines. Nous tenons à dire seulement que M. le président de la République a sagement fait de refuser son haut patronage à cette entreprise.

Le premier magistrat du pays a compris qu'il devait se tenir en dehors et au-dessus des œuvres du parti, et que sa mission consiste, après une lutte aussi douloureuse, à ramener dans tous les esprits les idées d'apaisement et de concorde. Sa lettre témoigne d'un rare et juste sentiment du problème, du plus pressant besoin de la France.

—La nouvelle donnée par quelques journaux du matin, relativement à un voyage possible de M. le président de la République à Vienne, est très-exacte.

M. de la Bouillerie, ministre du commerce, a transmis au maréchal de Mac-Mahon l'invitation pressante de l'empereur d'Autriche.

Nos informations particulières nous permettent de dire que les membres du cabinet ont accueilli avec satisfaction le message que leur collègue, M. de la Bouillerie, était chargé de faire au président de la République; mais celui-ci hésite, il a exprimé ses scrupules au conseil des ministres.

Le maréchal de Mac-Mahon, s'il allait à Vienne, irait avec le caractère officiel de président de la République française; il serait accompagné d'au moins deux ministres, et il se demande si, lui, le délégué de l'Assemblée, a bien le droit de faire ce voyage, où il serait reçu par l'empereur d'Autriche comme le souverain de la France.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Mlle Alice Harrison qui avait conquis toutes les sympathies du public dans le "Boy detective", était indisposée, hier soir, et n'a pas paru sur la scène.

On a joué deux pièces très intéressantes, mais la salle était très peu garnie. Ce soir, elle sera comble, car on nous assure que Mlle Harrison reparaîtra positivement.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nous apprenons que le Comité de Soixante-dix doit se réunir ce soir, à sept heures, pour la troisième fois depuis un mois. Les questions les plus importantes seront débattues et toutes les mesures seront prises, définitivement, pour tenir une Convention d'Etat, à l'effet de nommer des délégués, qui seront chargés d'aller à Washington plaider la cause du peuple de la Louisiane devant le prochain Congrès.

Il est donc urgent que chaque membre du comité soit présent, afin de prendre part aux délibérations, et pour qu'il y ait unanimité d'action.

C'est, de la part des soixante-dix, un devoir à remplir et une promesse à tenir; car, tous se sont formellement engagés, vis-à-vis du peuple, à revendiquer ses droits et à sauvegarder ses intérêts, autant que faire se peut.

Le moment d'agir est venu. Les paroisses rurales s'agitent déjà; elles demandent que la Nouvelle-Orléans donne le signal de la reprise des hostilités, après une trève forcée de plusieurs mois d'été.

Leur refuser ce signal, qu'elles attendent si impatiemment, serait une honte pour notre ville; ce serait renier toutes nos déclarations; ce serait détruire à jamais, par une criminelle apathie, les sympathies que nos malheurs commençaient à éveiller au Nord et dans l'Ouest; ce serait montrer que nous sommes devenus incapables de ressentir un outrage; ce serait prouver au monde entier que nous sommes indignes d'un gouvernement libre!

Nous espérons que le comité de soixante dix saura comprendre toute l'importance de sa mission et qu'il ne trompera pas les espérances d'un peuple, qui a mis sa confiance en lui.

Nous faisons donc appel au patriotisme de ses membres; et, nous leur demandons au nom de la Louisiane, notre mère commune, comme au nom de leurs propres intérêts, d'être ponctuels à la réunion de ce soir.

Un incendie s'est déclaré, vers minuit, avant hier soir, dans une maison à deux étages, située au coin des rues Dryades et Troisième, appartenant à Peter Ingman et habitée par T. A. Williams. L'alarme a été donnée par la boîte No. 21, placée au coin des rues St. Charles et Premiere. Les pompiers sont arrivés aussi vite que possible; mais, la bâtisse était déjà enveloppée par les flammes, et elle a été complètement détruite.

On a lieu de croire que ce feu est l'œuvre d'un incendiaire, et la police secrète s'est mise en campagne.

Les pertes sont évaluées à $1000, et sont couvertes par une assurance à la Compagnie des Marchands.

FAITS DIVERS.—On se plaint depuis longtemps que quelques jeunes droles se donnent rendez-vous, chaque après-midi, sur les ponts du canal Broad et du canal Galvez, pour insulter les dames qui ont le malheur de passer là sans protecteur. Nous avons déjà appelé l'attention de la police sur ce fait; mais, les métropolitains de ce precinct, par paresse, sans doute, n'ont pas daigné prendre note de nos observations jusqu'à présent.

Hier après-midi, deux de ces flaneurs de profession se sont pris de querelle, à propos de .... bottes, ou de cigares, et ont décidé qu'ils se couperaient mutuellement la gorge.

Nous avouons, que pendant un moment, nous avons espéré que les deux combattants parviendraient à s'entre détruire sérieusement; mais notre attente a été déçue, car les deux adversaires se sont retirés du champ de bataille, avec de légères blessures seulement.

Nous nous permettrons de demander aux métropolitains de ce precinct, s'ils comptent gagner l'argent, qu'on extorque à la ville à leur intention, en se croisant les bras et en dormant dans l'embrasure des portes.

Nous avons encore trois autres querelles à signaler.

Avant-hier, après l'échange de quelques paroles *assez vives*, Edward Williams et Jos. Clemens en sont venus aux coups. Le résultat a été une entaille à la poitrine du trop clément Clemens.

Ben Johnson et J. L. Martin ont suivi l'exemple des deux premiers. Martin a reçu un coup de couteau à l'abdomen et son adversaire a été arrêté.

Dans la troisième dispute de la journée, Andrew Jackson et Charley Wilson ont été les deux principaux acteurs. Charley a été légèrement blessé et Jackson a renouvelé connaissance avec la *calabouse*.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, un audacieux coquin, du nom de E. Duffy, est entré dans le café situé au coin des rues St-Charles et Gravier, connu sous le nom de "The Age", et s'est mis aussitôt à lancer, à la tête du seul garçon qui se trouvait derrière le comptoir, des verres, des bouteilles et des carafons de toute espèce. Le malheureux, surpris de cette brusque attaque, et pensant avoir affaire à un fou, s'est sauvé à toutes jambes, en appelant la police.

Quand il a reparu, Duffy n'était plus là et le tiroir, où est déposé le gain de la journée, était entièrement vide.

On a réussi, cependant, à arrêter le voleur, qu'on a trouvé dans un autre café.—Duffy est en ce moment dans un cachot.

Nous souhaitons qu'il y reste longtemps, car c'est un dangereux fripon.

Albert Jenson, âgé de 18 ans et louisianais de naissance, se trouvant à bord de la goélette Olope, mouillée au "New Lake End," est tombé à l'eau, avant-hier après midi, et s'est noyé.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.—Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Wiltz. Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances, relatives à des règlements de comptes, qui sont adoptées sans difficulté.

Le secrétaire lit ensuite la longue liste des menus frais des différents départements. Cette liste est déposée sur le bureau pour être approuvée par chacun des administrateurs.

M. Schneider, administrateur du département des finances, propose alors une ordonnance, demandant que les jugements obtenus contre les contribuables qui n'ont pas payé leurs taxes de ville, soient exécutés par le shérif des cours civiles, quinze jours après la promulgation de l'ordonnance.

La motion est discutée, puis, adoptée finalement, après avoir été amendée comme suit:

1° La commission accordée pour la collection des taxes arriérées de 1860 à 1870, est réduite de dix pour cent à 7 1/2, et la commission pour les taxes de 1871 à 1873 sera de cinq pour cent.

2°—L'ordonnance n'aura pas d'effet avant le 15 octobre.

3°—Le shérif devra donner, sous serment, un compte exact de tous les montants collectés par lui, avant la date susdite.

4°—L'administrateur du département des finances est autorisé à se faire représenter par son député à toutes les ventes qui auront lieu pour cause de saisie.

Après quelques débats insignifiants, ayant trait à la routine ordinaire des affaires municipales, le Conseil s'ajourne.

*TEMPERATURE*.—23 Septembre 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

| | Fahrenheit. | Centigrades |
|---|---|---|
| 6 A. M. | 78 | 25 |
| 12 M. | 90 | [illegible] |
| 3 P. M. | [illegible] | 33 |
| 6 P. M. | 86 | 30 |

—Le *Havre* raconte qu'il vient d'y avoir à Paris un banquet de bonapartistes qui a réuni une cinquantaine des plus illustres; à la place d'honneur, un fauteuil vide portait un bouquet de violettes.

—La Banque de France vient de constituer un nouvel atelier de soixante dames ou demoiselles chargées de l'*annulation des billets de cinq francs* qui, à partir de ce jour, ne sortiront plus de la Banque quand ils y seront rentrés.

—Le petit Paul à son père;

—Dis donc, papa, à ce moment-ci, le vent est dans le jardin.

—Oui; eh bien!

—Mais, quand le vent n'est pas ici, où est-il?

Le papa se gratte la tête et demande.... vingt-quatre heures pour réfléchir.

NOS MÈRES.—Oui,—[illegible] nos grand-mères—étaient les meilleures ménagères et tenaient surtout à la propreté, n'étaient jamais plus fières que quand elles avaient des rangées de ferblancs qui brillaient comme un miroir. Chaque objet de la maison qui était susceptible d'être poli était fourbi jusqu'à ce qu'il fût éblouissant. A leur époque, c'était un travail—agréable il est vrai, mais aussi un travail long et difficile, car elles n'avaient que la brique de Bath, l'émeri, etc., mais aujourd'hui leurs filles se servent du SAPOLIO, elles peuvent polir plus d'objets et les mieux polir, en une heure, que les mères ne le pouvaient en un jour. Si elles désirent surpasser leurs mères qu'elles continuent à employer le Sapolio. [illegible]

—Qui connaît l'*ordonnance des cochons*? C'est un de nos confrères qui l'a déterrée. En voici la légende:

En l'an 1131, quand il y avait encore du sable en la place de Grève, le fils du roi Louis le Gros, Philippe, revenait un jour à Paris par la rue *Barre-Saint Jean et Saint-Gervais*—un nom qui ne serait pas à faire sur nos enveloppes actuelles.

Il était arrivé à la rue Culture-Sainte-Catherine, et montait un beau cheval couvert d'un caparaçon de toile jaune bordée d'arabesques noires, lequel tombait jusqu'à huit pouces de terre; c'était le jour de la Saint-Rémi.

Un moment le prince voulut pousser son cheval; mais un cochon qui fouillait les boues avec son groin, et que cachait l'orme planté devant Saint-Gervais, se prit de peur au bruit, et voulant s'enfuir à l'étourdie, se jeta entre les jambes du cheval du prince, et s'embarrassa dans les franges du caparaçon.

Le cheval s'effraya et se cabra; le prince Philippe, surpris, fut jeté en arrière. Sa tête alla frapper contre la borne d'une maison. On arrêta le cheval sur la grève, mais le prince Philippe était mort et on lui dressa un lit de parade dans une chambre basse.

La douleur de monseigneur le roi fut grande, et une ordonnance fut rendue, un peu tard, comme toujours, par laquelle il était défendu de laisser vaguer les cochons dans les rues de Paris.

Le bourreau avait droit, toutes les fois qu'il rencontrerait un cochon vaguant, de lui couper la tête et d'emporter cette pièce pour son usage.

Plus tard, on excepta naïvement de l'interdiction les cochons de l'abbaye de Saint-Antoine, mais ces privilégiés devaient, dans leur promenade en ville, porter une sonnette au cou.

Décédé hier soir, à 4 heures, à l'âge de trente ans, LOUIS GADEL, natif de France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, mercredi, 24 septembre, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de la maison mortuaire, encoignure Bread et Esplanade.

De la part de sa famille.

**ENTREPOT DE TAPIS,**
Au No. 17 de la rue de Chartres,
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et en Détail,
AUX PRIX DE NEW-YORK,
En magasin et à la Douane.
TAPIS—1000 rouleaux Tapis anglais et américains.
TOILES CIRÉES pour planchers, tables et émaillées.—NATTES—[illegible] rouleaux. Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et [illegible]
BROCATELLES, COTELINES, [illegible], &c.
BURLAPS, Coutil à matelas, Bourre, &c.
Drap-Crin.
21sept—6t A. BROUSSEAU.

**ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.**
**ELKIN & CO.,**
168..........RUE DU CANAL..........168.
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de—
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles;
TAPIS trois plis et Ingrain;
TOILES Cirées de toutes largeurs;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent
Aux prix de New York.
14 sept—1mPP

**Collége de l'Immaculée Conception,**
A l'angle des rues Baronne et Commune,
NOUVELLE ORLEANS.
LA session de cette institution commencera le 1er Octobre.
Les études se divisent en trois cours—préparatoire, commercial et classique.
Le français est enseigné dans les trois cours sans frais additionnels.
Les élèves n'y sont admis qu'autant qu'ils sachent lire et écrire.
—Prix.—
Pour le cours classique — $[illegible] par mois.
Pour le cours préparatoire et le cours commercial — $[illegible] par mois.
21 sept 1m G. GAUTRELET, S. J. Président.

**Pension Française,**
Rue Dumaine, No 77, entre Royale et Bourbon.
DÉJEUNER—Trois plats et café, 25 cents.
DINER—Potage, trois plats et une demi-bouteille de vin, 40 cents.
On porte à domicile.
DÉJEUNER—Trois plats, 25 cents.
DINER—Potage, trois plats, 30 cents.
21sept [illegible]

**Département du commerce.**
Hôtel-de-Ville,
Nlle-Orléans, 22 septembre 1873.
IL sera vendu au comptant, à l'enchère publique, SAMEDI, 27 septembre 1873, à midi, à l'Hôtel de Ville, les revenus des marchés publics pour le mois d'octobre 1873.
Les adjudicataires devront se conformer à toutes les ordonnances de la ville relatives aux marchés, et auront le privilége de percevoir les revenus conformément à l'ordonnance 787, telle qu'elle a été amendée.
Les enchérisseurs dont les propositions auront été acceptées devront, au moment de la vente, faire les dépôts suivants: sur tous les marchés rapportant plus de mille piastres, $500; sur les marchés rapportant moins de mille piastres, $150,—lesquels dépôts seront déclarés forfaits au profit de la ville si les conditions du contrat ne sont pas remplies.
Les paiements se feront en monnaie courante.
E. M. TURNBULL, Administrateur du commerce.
23 sept—23,24,25,26,27 sept

Bureau du New Orleans City Rail Road Company, No 124 de la rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 20 septembre 1873.—Le 10 du courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de quatre piastres par action,—dividende qui sera payé aux actionnaires à dater du MERCREDI, 1er octobre 1873.
21 sept C. C. LEWIS, Secrétaire.

Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company.—Nouvelle-Orléans, 17 septembre 1873.—Les actionnaires de cette compagnie sont respectueusement invités à se présenter au bureau de la dite compagnie, No [illegible] rue Royale, le vendredi, 17 octobre prochain, entre onze heures A. M. et deux heures P. M. pour donner leur vote sur une proposition de réduction du capital.
J. H. AUGUSTIN, Secrétaire.
18 sept 1m

**AUGUSTE CARROUCHÉ**
SUCCESSEUR DE F. P. DUCONGÉ
No 29 rue de Chartres.
REÇOIT en ce moment et offre à vendre un grand assortiment de Médicaments Français parmi lesquels se trouvent: 1000 btles Anti Glaireux,—400 btles Sirop de Churchill,—1000 btles Sirop de Briant,—800 btles Sirop de Lamoureux,—200 btles Sirop d'Aubergier,—100 flacons Liqueur Laville,—200 flacons Racahout des Arabes,—200 btles Sirop de Raifort Iodé,—200 btles Huile de Foie de Morue de Hogg, de Fauré, de Jongh, de Chevrier,—300 btles Sirop de Portal,—Sirop Iodhydrique de Gally,—Eau de Mélisse des Carmes,—Eau des Fées, Eau de L'Echelle Eau de Cologne de Farina, Eau Dentifrice de Pierre,—Perles Ethérées de Clertan,—Pilules de Blancard, de Dehaut, de Colbert, de Vallet, de Frank de Sanotte contre la Goutte,—Dragées de Santonine de Pelletier et de Collas,—Papier Sinapisme de Rigollot et généralement tous les Médicaments Brévetés français, anglais et américains.
Agence du Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé. 21 sept—1m

**Plus d'Huile de foie de morue, plus de Quinine!!**
L'ADMIRABLE remède des racines du Paraguay pour la cure des maladies aiguës et chroniques, de la poitrine et la guérison des fièvres les plus rebelles. M. Origliasi, a obtenu pendant dix ans, dans l'Amérique du sud, les plus brillants succès pour les traitements de la poitrine et depuis trois mois qu'il a commencé ce traitement à la Nouvelle-Orléans il a fait des cures merveilleuses, même dans les cas désespérés, et peut à l'appui de son assertion fournir des preuves convaincantes. Il offre $100 à qui pourra prouver qu'il n'a pas été radicalement guéri en suivant son traitement.
S'adresser à ORIGLIASI,
Rue Toulouse No 19 entre Vieille-Levée et Chartres. 21sept—3t

**Cigares, Tabacs.**
**Cigares de la Havane et du Pays,**
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.
ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par
ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet.
15 dec—1an Nlle-Orléans, Lne.

**J. DESCA,**
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53
Encoignure Bienville.
Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
16 mars—1an Nouvelle-Orléans.

**Compagnie d'Assurance Hope**
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
INCORPORÉE EN AVRIL 1857.
Bureau, No 21, rue du Camp.
Capital payé........$[illegible]
MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS........$[illegible]
Actif........$[illegible]
LA Compagnie assure contre les risques de Feu, de Mer et de Rivières, [illegible]
Les polices sont réglées promptement et équitablement.
P. PEYCHAUD, Président.
JNO. I. ADAMS, Vice-Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

**Importation Directe.**
**J. LEVOIS & JAMISON.**
Ont reçu par le MINNESOTA:
ARTICLES NOIRS de tout genre,
MERINOS FRANÇAIS de couleur,
DRAPS IMPERATRICE de couleur,
FLANELLES rayées et à carreaux.
—Et.—
De New-York, par le George Washington
TAFFETAS en coton, français,
CALICOTS anglais et français
(comprenant tous les dessins.)
—Aussi—
COLS ELIZABETH PLISSÉS, de tout genre,
NŒUDS, CRAVATTES, FICHUS,
OMBRELLES, GANTS DE PEAU,
ECHARPES BRODÉES, etc., etc.
J. Levois & Jamison,
120 RUE DU CANAL.

**AVIS.**
MES vastes magasins actuels, situés au No 129 rue du Canal, étant devenus, par suite de l'augmentation de mes affaires, insuffisants pour ces dernières, je transfèrerai, le 1er octobre prochain, mon stock d'orgues et de pianos dans mon nouveau magasin, le
**Grunewald Hall,**
rue Baronne, conservant le département des instruments et de la musique (gros et détail) dans le local que j'occupe en ce moment. [illegible] Je remercie mes clients du généreux patronage qu'ils m'ont accordé jusqu'ici, et je ne négligerai rien de ce qui pourra les satisfaire à l'avenir afin de pouvoir mériter la continuation de leur confiance.
LOUIS GRUNEWALD.
Magasin de Pianos, 129 Rue du Canal.
21sept—3t—dim mer sam

**PRIX DE VIENNE**
LA MACHINE A COUDRE, A NAVETTE,
—DE—
WILSON,
A REMPORTÉ LA
GRANDE MEDAILLE
ET LA
MEDAILLE D'HONNEUR
POUR LA
Meilleure Machine à Coudre,
LES MACHINES A COUDRE LES MIEUX FAITES.
La Maison a obtenu en outre trois
MEDAILLES CO-OPERATIVES
POUR
Le meilleur jeu de harnais,
La meilleure selle,
La meilleure botte,
Le meilleur soulier,
Et le meilleur échantillon de couture de drap.
Aucune autre machine à coudre n'a reçu de prix pour sa valeur intrinsèque—ce que nous pouvons établir par des preuves qui se trouvent à nos bureaux. Les rapports qui disent le contraire sont faux.
Les machines se vendent payables tous les mois et à des conditions avantageuses.
SALLE DE VENTE:
Au No. 180 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.
A vendre, également, à Galveston, Texas et à Memphis, Tenn.
10 sept—3m mer et dim

**AVIS.**
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'il se charge des collections de loyers, de la location des maisons, etc. Il sollicite respectueusement, comme agent, le patronage de ceux qui s'adresseront à lui.
J. M. SONIAT, 109, rue Royale.
21sept—1m

**AVIS.**
MME MICHAELIS, Sage-femme, récemment arrivée de Paris, a l'honneur d'annoncer au public qu'elle peut être consultée tous les jours à partir d'une heure de l'après-midi, chez Mme [illegible], No 89, rue des Ursulines.

**VIN ROUGE! VIN ROUGE!!**
EN MAGASIN.
100 BARRIQUES VIN ROUGE St. Pierre D'Autilles, F F No. 1, à vendre par
AMEDEE COUTURIE,
No. 28, rue Vieille Levée.
21 sept—3t

Attendu, par navire "Rémo," de Marseille, "Dominico Lasata," de Cette, et navires "Kraljevica" et "Cairo," de Bordeaux—
1200 Paniers HUILE, grandes et demi bouteilles, de Fauré fils;
200 caisses VERMOUTH, "Nolly, Prat & Co."
20 [illegible] de VINAIGRE, [illegible]
[illegible] barriques VIN ROUGE, St. Pierre D'Autilles, F F No. 1;
100 barriques VIN ROUGE, St. Macaire;
100 do do Richard frères;
100 do do St. Macaire "Bas."
A vendre par AMEDEE COUTURIE,
No. 28 rue Vieille Levée.
21 sept—3t

**EAU DE VICHY.**
VENANT d'être reçue directement des sources:
CELESTINS,
HOPITAL,
GRANDE-GRILLE,
HAUTE-RIVE.
En magasin et à vendre par
FREDERICKSON & HARTE,
180, rue du Canal, Edifice Touro.
21 sept.—6tPP

**CHAUSSURES! CHAUSSURES!**
—o—
OUVERTURE
—DU—
MAGASIN ST.-ANNE,
Encoignure Royale et Ste-Anne,
AU DRAPEAU ROUGE.
Le plus vaste et le mieux assorti de la ville
1,000,000 DE PAIRES
DE TOUS GENRES.
Agence Générale de Boston et de Philadelphie.
[illegible]

**AVIS.**
LES soussignés préviennent leurs amis et le public en général qu'ils ont acheté l'établissement de pompes funèbres [illegible]
21 août—1m—PP

**Avis.**
LA soussignée s'adressera à la Banque [illegible]
Veuve DESIREE DUFFAT.
Nlle-Orléans, 7 août 1873.

**Changement de bureaux.**
La compagnie du gaz de la Nlle-Orléans a transféré ses bureaux, [illegible]
JAMES JACKSON, Président.
Nlle-Orléans, 16 septembre 1873.

AVIS.—Les actionnaires de la COMPAGNIE DES BOUCHERS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, pour le commerce des peaux et du suif, sont notifiés de se présenter au bureau de la Compagnie établi à cet effet chez [illegible], rue Poydras, vis-à-vis le marché, afin de faire le premier versement sur le stock souscrit par eux. Le bureau sera ouvert LUNDI 15 du courant, de 7 heures du matin à 4 heures du soir, jusqu'au 30 du même mois.
Par ordre de la Direction.
11 sept—au 30 A. DOCHIRON, Secrétaire.

**Bargains! Bargains**
BARGAINS EXTRAORDINAIRES
—EN—
MARCHANDISES SECHES!
LIQUIDATION! LIQUIDATION!
POUR CAUSE DE CHANGEMENT D'AFFAIRES,
—CHEZ—
**J. TURCOTTE**
188.......RUE DU CANAL.......188
Maison Blanche, coin Baronne.
DESIRANT quitter les affaires de détail pour pouvoir consacrer tout mon temps à la maison de gros dans laquelle je suis associé, je vendrai mon
IMMENSE STOCK
SANS FAIRE ATTENTION AUX PRIX COUTANTS,
afin d'effectuer une liquidation complète aussi vite que possible.
Les personnes qui voudraient faire de véritables bargains en
MARCHANDISES SECHES D'AUTOMNE ET D'HIVER,
feront bien de s'adresser immédiatement au
No 188 de la rue du Canal,
MAISON BLANCHE, COIN BARONNE,
A CÔTÉ DE LA BANQUE D'EPARGNE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,
où elles pourront se convaincre que cette annonce n'est pas du humbug.
J. TURCOTTE,
14 sept—1mPP 188 rue du Canal.

**Chemin de Fer Central de l'Illinois,**
AGENCE GÉNÉRALE DU SUD.
LES expéditeurs de Chicago et de l'Ouest économisent les frais d'un mille de transport par drays, et ils évitent tous les retards qu'occasionnent les ports [illegible] de Chicago, en expédiant les produits et les marchandises par
LE CHEMIN CENTRAL DE L'ILLINOIS,
via Cairo.
Plus de rapidité et moins de frais que par aucune autre voie.
JAMES T. TUCKER, Agent général.
Au No [illegible] de la rue Carondelet.

J. A. D'HEMECOURT.
**CONFISERIE**
Avec une Usine à vapeur.
**J. A. D'HÉMÉCOURT,**
SUCCESSEUR DE E. TURPIN,
93 ... Rue Vieille-Levée ... 93
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS [illegible], GOMMES, DRAGÉES, LOSANGES, etc., CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs. GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" [illegible]
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

**Bureau Consolidé des Terres des Etats-Unis,**
29 août 1873.
AVIS.—A tous ceux que cela peut concerner: Attendu que l'Etat de la Louisiane, [illegible]
HARRY LOTT, Préposé à l'Enregistrement.
30 aout—3m JULIAN NEVILLE, Receveur.

**SPORTSMEN'S DEPOT.**
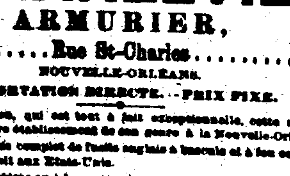
**F. CHARLEVILLE,**
ARMURIER,
55.......Rue St-Charles.......55
NOUVELLE-ORLEANS.
IMPORTATION DIRECTE—PRIX FIXE.
[illegible]
21 août—2m F. CHARLEVILLE.

ALBIN ROCHEREAU, CHARLES T. DUGAZON. Mme ADELE HEPP, en commandite. PIERRE [illegible], ERNEST MERILH.
**A. ROCHEREAU & CO.,**
Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne,
COMMISSION MERCHANTS,
IMPORTERS OF
WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.,
8 SOUTH WILLIAM ST., New York.
16 & 18 ST. LOUIS ST. New Orleans.

W. W. WASHBURN. CAMILLE DRY.
**WASHBURN & DRY,**
IMPORTATION DIRECTE DE
VINS ET LIQUEURS.
Nous avons l'honneur d'informer le public que nous venons de fonder une maison de vins en gros, où l'on trouvera, en tous temps, de bons vins naturels, à un prix exceptionnel de bon marché. [illegible]
WASHBURN & DRY.
21 août 1m 40 RUE ST-LOUIS, en face de l'Hôtel St-Louis.

**L'Union Française.**
Bureaux, rue St. Louis No. 8, Nouvelle-Orléans.
LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
Le Cours d'Anglais gratuit, a lieu régulièrement le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.

**REMISE A NEUF**
DE TOUT VETEMENT D'HOMMES ET D'ENFANTS.
Teintures en toutes couleurs—Nettoyage.
[illegible]
E. BOURSIER & Co.
11 sept—1m

**Sun Mutual Insurance Company**
61 CAMP STREET.
Capital payé........$500,000
Actif à sa valeur au comptant... $[illegible]
Dividendes sur Actions, DIX POUR CENT.
Dividendes sur les primes participantes de l'année 1872, payés comptant, TRENTE POUR CENT.
Cette "ancienne" et bonne compagnie émet des polices sur les RISQUES D'INCENDIE, MER et de RIVIERES aux taux les plus bas.—Elle règle promptement toutes les pertes en conditions les plus favorables.
DIRECTEURS:
John G. Gaines, G. M. Bayly,
Henry Rebshaw, J. L. Harris,
Hugh Wilson, Lionel C. Levy,
W. B. Schmidt, L. Alcus,
L. N. Marks, R. B. Wheelock,
Charles Macready, L. M. Joseph,
Richard Flower, Scott McGhee,
J. Weis, George Jonas,
R. W. Taylor, J. C. Morris,
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTIER, Secrétaire.

**Remblayez vos Terrains.**
UNE OCCASION RARE.
LA Compagnie du Chemin de Fer [illegible]

**ProPriétés à vendre et à louer.**

**A Louer,**
La maison en briques à trois étages, No [illegible], rue Royale, contenant environ vingt-quatre chambres. Le locataire pourra acheter les meubles, s'il le désire.
S'adresser à ROBERT G. DUGUÉ, No 5, rue Carondelet.

**A vendre.**
La belle GROCERIE bien achalandée, située au coin des rues Hôpital et Dauphine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.
21 sept—1m

**A Louer.**
Le MAGASIN No [illegible], rue [illegible], [illegible] Vieille-Levée, [illegible]
E. PECOUL.

**A Louer,**
La jolie MAISON DE RÉSIDENCE No [illegible], rue de l'Esplanade, entre St-Claude et Marais. S'adresser à G. W. LEE. 22 Passage de la Bourse.

**A Louer,**
POUR LE 1er OCTOBRE—La MAISON située rue du Quartier, No. [illegible], entre Bourbon et Dauphine. Prix, $30 par mois.
S'adresser rue de l'Esplanade, No. 24, ou au bureau de l'ABEILLE.

**A LOUER,**
LA MAISON No [illegible] rue du Quartier entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. Prix, $30 par mois. S'adresser rue de l'Esplanade, No 24, ou au bureau de l'Abeille.

**A Louer.**
Le beau et spacieux magasin, portant le No 11 rue de Chartres, entre Canal et Douane, [illegible] Possession donnée le 1er octobre. S'adresser à Mme C. Quesnel, No 111 rue Rampart, entre St. Louis et Toulouse. 17 sept

**A Louer.**
La moitié de la maison rue Rampart, [illegible] MANUEL ELLIOT, [illegible]

**Maison à Louer.**
La magnifique maison de résidence à deux étages, No 115 Dumaine, [illegible]
J. TURCOTTE.

**A vendre pour cause de départ.**
CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE [illegible]

**GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS**
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
NORMAN & REISS. Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.
[illegible]
RUE VIEILLE-LEVÉE:
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, [illegible] DE CAFÉ, etc.
**Sirops de Fruits**
FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, CITRON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRES.
A vendre par NORMAN & REISS,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

**Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.**
POUR LE [illegible] SEPT.—CLASSE No [illegible].
73 34 58 74 55 22 56 [illegible] 1 60 4 57 19
[illegible]
Commissaires.

Bureaux de la Louisiana [illegible] Insurance Company.—[illegible]
WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

**AVIS IMPORTANT**
—AUX—
MAITRES DE MAISON
=
Aux Consommateurs de Gaz.
LE GAZ RENDU MEILLEUR MARCHÉ QUE LE KÉROSÈNE.
PLUS D'INCENDIES CAUSÉS PAR LA GAZOLINE.
PLUS DE MORTS CAUSÉES PAR LES EXPLOSIONS DE LAMPES.
Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, 28 Juin 1873.
Le 1er janvier 1874, dès l'achèvement de la nouvelle usine que cette compagnie fait construire en ce moment, le prix du gaz, à la Nouvelle-Orléans, dans les limites des quartiers approvisionnés, sera réduit à TROIS PIASTRES PAR MILLE PIEDS CUBES pour tous les consommateurs, [illegible]
JAMES JACKSON, Président.